



VILLE D'HENRICHEMONT
1 PLACE DE LA MAIRIE
B.P. 14 - 18250 HENRICHEMONT
☎ 02.48.26.70.04 - ✉ 02.48.26.96.12
mairiehenrichemont@orange.fr

ARRETE DU 18 août 2022
PORTANT REGLEMENTATION DU STATIONNEMENT DES
VEHICULES PLACE HENRI IV

Le Maire d'Henrichemont,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L2212-2 et L2213-1
- Vu le Code de la route
- Vu le Code de la voirie routière
- Considérant qu'il y a lieu de prendre des mesures dans le but de garantir la sécurité du public,
- Considérant qu'il y a lieu de faciliter le stationnement du camion d'outillage Saint Etienne, prévu le mardi 23 août 2022

ARRETE :

Article 1^{er} : Le stationnement des véhicules sera interdit le mardi 23 août 2022, Place Henri IV, dans l'arrondi du quart est, de 12h00 à 18h00.

Article 2^{ème} : La signalisation sera mise en place par les services techniques de la commune.

Article 3^{ème} : La Gendarmerie et le Directeur des Services Techniques, les organisateurs sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté dont ils recevront ampliation.

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

018-211801097-20220818-2022_08_87a-AR

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/08/2022

Affichage : 19/08/2022

publié le 19/08/2022 sur le site internet de la collectivité

Le Maire
Gilles BUREAU


POUR LE MAIRE
L'ADJOINT DÉLÉGUÉ